

Soutien aux mobilités académiques et scientifiques

DOCUMENT DE PRESENTATION

1.-PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le cadre du projet « Mobilités Académiques et Scientifiques », la Direction Régionale Afrique Centrale et des Grands Lacs (DRACGL) de l'AUF soutient ses établissements membres en situation de reconstruction situés dans des pays en crise ou en sortie de crise (République Centrafricaine, Tchad, les pays de la zone des Grands Lacs (Burundi, Est de la RDC, Rwanda), Angola, Guinée Equatoriale, Ouganda)¹ à travers la prise en charge des missions d'enseignement (MIE), des allocations de perfectionnement à la recherche (ARM), des missions d'expertise (MIX) et la participation aux manifestations scientifiques (CQS).

A cet effet, la DRACGL se propose de favoriser les échanges et développer la coopération inter-universitaire dans l'espace francophone par la formation et la recherche.

Il convient de souligner que les établissements d'enseignement supérieur des pays ou zone sus-mentionnés sont confrontés à un déséquilibre croissant entre les besoins nécessaires pour assurer un enseignement de qualité et les ressources disponibles. Il s'agit donc de contribuer à la remédiation de :

- l'insuffisance numérique des ressources humaines qualifiées ;
- l'absence de certaines spécialités indispensables pour la mise en œuvre du système LMD et notamment au niveau des Masters et des formations doctorales ;
- l'isolement des spécialistes et le cloisonnement des universités.

Ce constat justifie la raison pour laquelle l'AUF, à travers sa DRACGL, se propose de venir en appui aux établissements et de favoriser la mutualisation des compétences grâce à un programme régional de mobilité des ressources humaines. La priorité sera accordée aux établissements qui font de ce programme un élément structurant en préparant la relève locale sur le court terme et qui expliquent comment ils comptent s'y prendre.

Cet appel d'offres est permanent et court du 2 janvier au 31 décembre de chaque année. Toutefois deux sessions de délibération se tiendront chaque année, une au mois d'avril pour les mobilités du second semestre et une au mois d'octobre pour les mobilités du premier semestre. Une session supplémentaire pourrait être organisée en cas de besoin.

L'appui de l'AUF aux mobilités académiques et scientifiques a pour finalité le renforcement des capacités d'encadrement dans ces établissements en situation de

¹ Concernant le Congo et le Gabon, seuls les établissements membres en déficit structurel d'encadrement seront éligibles.

reconstruction.

2.-OBJECTIF

Cet appel d'offre a pour objectif de : favoriser la formation, le perfectionnement des enseignants-chercheurs en matière d'enseignement et de recherche ; pallier l'absence de compétences dans certaines disciplines au sein des établissements d'accueil.

3.-PUBLIC CONCERNE

Personnels académiques universitaires rattachés à un établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Afrique centrale et des Grands Lacs, membre de l'AUF .

- Enseignants,
- Enseignants-chercheurs,
- Chercheurs,
- Chefs d'établissement,
- Chefs de département,
- Responsables de laboratoire et des unités de recherche,
- Gestionnaires des filières,
- Doctorants (exclusivement pour la participation aux manifestations scientifiques).

4 .-CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Conditions générales :

- Remplir en ligne le formulaire de candidature en joignant les pièces demandées.
- Les mobilités Sud-Sud seront privilégiées,
- Déposer une copie physique de votre dossier au sein de votre établissement de rattachement pour les besoins de classement et transmission à la DRACGL,
- L'établissement de rattachement du candidat doit être à jour des cotisations.

- Missions d'enseignement (MIE):

- Être chef d'établissement ;
- Être chef de département et dans une moindre mesure, enseignant-chercheur ayant la qualité de Gestionnaire de filière ;
- Avoir identifié au sein d'un établissement membre de la région Afrique centrale et des Grands Lacs, un enseignant missionnaire de la discipline sollicitée ;
- Avoir identifié au sein de l'établissement d'accueil, un enseignant assistant ou un doctorant à former afin de prendre la relève ;
- Fournir le contenu détaillé des enseignements à dispenser.

- Allocations de perfectionnement à la recherche (ARM) et Missions d'expertise (MIX)

- Avoir la qualité d'enseignant-chercheur ;
- Être chef d'établissement ;
- Être chef de département et dans une moindre mesure, enseignant-chercheur ayant la qualité de Gestionnaire de filière ;
- Avoir identifié au sein d'un établissement membre de la région Afrique centrale et des Grands Lacs ou d'une entreprise (partenaire non académique) l'expert qui sera accueilli dans votre institution,
- Renseigner l'imprimé des termes de référence de la mobilité (à télécharger).

Participation à une manifestation scientifique (CQS):

- Apporter toute information utile sur la manifestation scientifique concernée (lettre d'acceptation de la communication, comité scientifique de lecture) ;
- Justifier de la pertinence scientifique de sa participation ;
- Déclarer toute prise en charge financière autre que celle(s) demandée(s) à l'AUF.

5.-DÉPÔT DU DOSSIER

Les candidatures seront reçues en ligne, via le lien suivant : <https://formulaire.auf.org/> et les pièces sollicitées doivent être jointes.

TROIS (3) MOIS avant le début de la mobilité.

Vous pouvez accéder au formulaire depuis le site internet de la Direction Régionale Afrique Centrale et Grands Lacs (DRACGL) de l'AUF :

<http://www.afrique-centrale.auf.org>

6.-CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET PROCEDURE

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- Missions d'enseignement (MIE):

- La cohérence de la demande avec les priorités et les besoins de l'université d'accueil ;
- Les objectifs scientifiques et académiques attendus ;
- Le flux de mobilités : priorités aux mobilités régionales (Sud-Sud),
- L'opportunité de la mission pour le développement des universités du pays d'accueil (notamment champs disciplinaires en relation avec les priorités du pays en termes de développement) ;
- La capacité de la mission à renforcer les ressources locales et préparer la relève ;
- L'adéquation de la mission avec les objectifs stratégiques et les thématiques prioritaires de l'AUF.

-Allocations de perfectionnement à la recherche (ARM) et mission d'expertise (MIX) :

- La cohérence de la demande avec les priorités et les besoins de l'université de rattachement ;
- Les objectifs scientifiques et académiques attendus ;
- Le flux de mobilités : priorités aux mobilités régionales (Sud-Sud) ;
- L'opportunité de la mission pour le développement des universités du pays de rattachement ;
- L'adéquation de la mission avec les objectifs stratégiques et les thématiques prioritaires de l'AUF ;
- La qualité scientifique du dossier de candidature.

Participation à une manifestation scientifique (CQS):

- La qualité scientifique du dossier de candidature ;
- La qualité scientifique de la manifestation ;
- Le degré de participation scientifique à la manifestation ;

- Les objectifs scientifiques attendus ;
- Le flux de mobilités (priorité aux mobilités Sud/Sud, puis Sud/Nord) ;
- L'équilibre entre le sexe des candidats (la priorité sera donnée aux candidates à qualité scientifique égale des dossiers) ;
- La dimension francophone du projet ;
- La pertinence de la thématique au regard des champs disciplinaires privilégiés par l'AUF ;
- La cohérence de la demande avec les priorités et les besoins de son université d'appartenance ;
- La recherche de financements complémentaires (gratuité des frais d'inscription, etc...).

N.B. En tout état de cause, ne seront privilégiés dans leur examen que les dossiers qui auront fait l'objet d'une transmission par l'établissement de rattachement.

Conformément aux principes qui régissent le fonctionnement de l'AUF, l'examen des demandes doit respecter une procédure officielle qui prévoit :

- un examen de leur recevabilité et de leur opportunité régionale par le Directeur de la Région Afrique Centrale et des Grands Lacs de l'AUF compétent ;
- une évaluation scientifique par la commission spécialisée.

NB : Dans le cas où une université soumet plusieurs demandes, elle se doit de les classer selon une échelle de priorité compatible avec les critères ci-dessus.

7.-MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Pour chaque type de soutien sollicité, les modalités de prise en charge sont décrites ci-dessous :

- Missions d'enseignement (MIE) :

Ce sont des missions d'appui à l'enseignement, d'une durée maximale de 7 jours, qui permettent aux établissements d'accueil de recevoir un enseignant ou un professionnel pour effectuer un cours. Elle exige la participation (formation en parallèle) d'un assistant ou d'un doctorant (dans le domaine) de l'établissement d'accueil ;

La durée est comprise entre 3 et 7 jours. L'AUF prend en charge : billet d'avion classe économique, honoraire 20 euros/heures pour un maximum de 35 heures, perdiem, forfait taxi et assurance.

- Allocations de perfectionnement à la recherche(ARM) :

Ces allocations sont destinées aux enseignants, chercheurs ou enseignants-chercheurs en poste et leur permettent d'effectuer à l'extérieur de leur pays un perfectionnement de leur recherche et de leur collaboration scientifique.

La priorité est donnée aux mobilités Sud-Sud, puis aux mobilités Sud-Nord. La durée maximale est de deux mois;

La durée maximale est de deux mois. L'AUF prend en charge : billet d'avion classe économique, Mensualités 1010 euros/mois et assurance.

- Missions d'expertise (MIX) :

Ce sont des missions d'appui ou d'expertise, d'une durée maximale de 14 jours, qui permettent aux établissements d'accueil de recevoir un enseignant pour effectuer un échantillonnage, un soutien, une expertise, une conférence. Elles peuvent être sollicitées par des chefs d'établissement, des chefs de département, des enseignants gestionnaires des filières ou responsables des laboratoires au sein de l'établissement d'accueil. L'expert sollicité peut être d'un pays du Sud ou du Nord.

La durée maximale est de 14 jours. L'AUF prend en charge : billet d'avion classe

économique, per diem 110 euros par jour et assurance.

- Participation à une manifestation scientifique (CQS) :

Il s'agit ici d'un soutien à la participation d'un enseignant-chercheur ou d'un doctorant à une manifestation scientifique pour laquelle sa communication a été acceptée par le comité scientifique ou d'organisation pour une présentation orale ou poster.

La durée maximale est de 5 jours. L'AUF prend en charge : billet d'avion classe économique, per diem 110 euros par jours et assurance.

N.B. : Les frais d'inscription à la manifestation scientifique ne sont pas pris en charge

Pour toutes ces mobilités :

- les excédents de bagages ne sont pas pris en charge ;
- les frais de visa ou de formalités nécessaires à l'entrée dans le pays où se déroule la mission ne sont pas pris en charge ;
- les frais de transport interurbain : dans le cas où vous devez prendre le train ou un véhicule pour rejoindre la ville d'accueil, un remboursement ne sera fait que sur présentation des justificatifs des tickets de transport A/R. Tous les autres frais ne sont pas pris en charge par l'AUF.

8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être complet.

Les documents à soumettre en ligne indépendamment de la nature de la mobilité sont :

- le formulaire de candidature à remplir en ligne par chaque candidat sollicitant une mobilité;
- la lettre de soutien de l'établissement de rattachement du candidat ;
- le *curriculum vitae* abrégé du candidat.

- Missions d'enseignement (MIE)

- Le *curriculum vitae* de l'enseignant sélectionné et la liste des activités pédagogiques ;
- Le plan du ou des cours à assurer ;
- Une attestation sur l'honneur d'encadrement ou de co-encadrement d'un assistant ou d'un doctorant dans la discipline au sein de la structure d'accueil ;
- Le *curriculum vitae* de l'assistant ou du doctorant qui assurera la relève.

- Allocations de perfectionnement à la recherche (ARM) et Missions d'expertise (MIX)

- Imprimé renseigné des TDR de la mobilité.

- Participation à une manifestation scientifique (CQS)

- Résumé de la communication à présenter ;
- Lettre d'acceptation du comité scientifique ou d'organisation ;
- Description détaillée de la manifestation scientifique.

9.-CALENDRIER DE L'APPEL D'OFFRE

Appel ouvert du 2 janvier au 31 décembre de chaque année.

Un dépouillement semestriel des candidatures soumises dans les délais prescrits : au mois d'avril pour les candidatures du second semestre et au mois d'octobre pour les mobilités du premier semestre. Une session supplémentaire pourrait être organisée en cas de besoin.

Notification par le Directeur Régional et prise en charge un mois avant la date prévue pour la mobilité.

N.B. : Pour toute information complémentaire contacter les implantations de la Direction Régionale Afrique centrale et Grands Lacs de l'AUF présentées en annexe 1

- ANNEXE 1 - LES IMPLANTATIONS DE L'AUF EN AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS	
Coordonnées en vigueur en janvier 2018.	
Direction Régionale Afrique Centrale et Grands Lacs Boulevard de la Réunification, Ngoa-Ekellé B.P. 8114 Yaoundé-Cameroun Téléphone : +237 22 23 97 45 Télécopie : +237 22 22 87 59 Courriel : afrique-centrale@auf.org Site Web : http://afrique-centrale.auf.org	
CNF de Bangui (CF) Université de Bangui, Avenue des Martyrs B.P. 2761, Bangui - Rép. Centrafricaine Téléphone : +236 21 07 95 23 Télécopie : +236 21 61 70 04 Courriel : info@cf.auf.org	CNF de Lubumbashi (CD) Université de Lubumbashi, Faculté de Médecine B.P. 1825, Lubumbashi – Rép. Démocratique du Congo Téléphone : +243 995 739 757 Courriel : info-lubumbashi@cd.auf.org
CNF de Brazzaville (CG) S/c Rectorat de l'Université Marien Ngouabi B.P. 69, Brazzaville – Congo Téléphone : +242 05 570 40 39 Courriel : info@cg.auf.org	CNF de Ngaoundéré (CM) Université de Ngaoundéré, Centre de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication B.P. 454, Ngaoundéré – Cameroun Courriel : info@ndere.cm.auf.org
Antenne Afrique des Grands Lacs - CNF de Bujumbura (BI) Boulevard de l'Indépendance entre le boulevard de l'UPRONA et l'avenue Kunkiko B.P. 6934, Bujumbura – Burundi Téléphone : +257 22 24 16 38 Télécopie : +257 22 24 16 43 Courriel : info@bi.auf.org	CNF de N'Djamena (TD) Rectorat de l'Université de N'Djamena, Avenue Mobutu, Quartier Kabalaye, Rez-de-chaussée B.P. 1117, N'Djamena – Tchad Téléphone : +235 22 51 50 89 Fax : +235 22 51 47 92 Courriel : info@td.auf.org
CNF de Kinshasa (CD) 44 avenue de la Démocratie (ex-Huilerie) Espace CEDESURK B.P. 14898 Gombe, I Kinshasa – Rép. démocratique du Congo. Téléphone : +243 81 51 76 949	CNF de Yaoundé (CM) Université de Yaoundé I, boulevard de la Réunification, extension de la Faculté des arts, lettres et sciences humaines B.P. 8114, Yaoundé – Cameroun Téléphone : + 237 22 22 85 55

Courriel : info@cd.auf.org	Courriel : cnfy@cm.auf.org
CNF de Libreville (GA) Campus de l'Université Omar Bongo, Allée de Rectorat, 3 ^e bâtiment à gauche B.P. 2105, Libreville – Gabon Téléphone : +241 01 44 45 09 Fax : +241 01 44 34 17 Courriel : info@ga.auf.org	